

COMMUNIQUE

La COSYFOP porte ses observations devant la Commission d'experts de l'OIT pour 2026

La Confédération syndicale des forces productives (COSYFOP) a transmis le 30 août 2026 à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) ses observations sur l'application par l'Algérie des conventions nos 29, 81, 87, 97, 98, 105, 111, 135 et 144 de l'OIT.

Le Bureau international du Travail en a accusé réception et a transmis ces observations au gouvernement algérien afin qu'il puisse y répondre dans les délais prévus, avant leur examen par la Commission d'experts lors de sa prochaine session prévue en novembre-décembre 2026.

Parmi les situations soumises à la Commission figurent notamment le cas du Syndicat national autonome des postiers (SNAP), dont le dossier devant le Comité de la liberté syndicale a été clôturé faute d'informations nouvelles, après que le syndicat s'est retrouvé, de fait, réduit à une structure syndicale fictive à la suite de la démission de ses responsables ; la dissolution judiciaire du CNAPESTE le 28 juillet 2026, qui illustre l'application sélective et discriminatoire de la loi n° 23-02, alors que l'UGTA avait publiquement reconnu ne pas avoir achevé sa mise en conformité avec cette loi, sans pour autant faire l'objet de mesures comparables.

La COSYFOP poursuivra ses démarches auprès des mécanismes de contrôle de l'OIT et des Nations Unies, afin que les atteintes documentées aux droits syndicaux et aux conventions internationales du travail fassent l'objet d'un examen et d'un suivi effectifs.

Alger, le 13 septembre 2026



Le Bureau National